



Cabinet du président / Relations internationales

**CONVENTION PLURIANNUELLE« 2017 – 2020 »
ENTRE
BORDEAUX MÉTROPOLE - ENSAPBX
POUR L'ORGANISATION CONJOINTE DE PROJETS DE COOPERATION
INTERNATIONALE**

Entre les soussignés

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes conformément aux termes de la délibération du Conseil Métropolitain du 29 septembre 2017

Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

Et

L'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ensapBx), représentée par son Directeur, Monsieur Martin Chénot, domiciliée au 740 cours de la Libération – CS 70109 – 33405 Talence cedex

ci-après désigné « ensapBx »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'ensapBx développe depuis plusieurs années des programmes de collaboration internationaux dans le cadre des accords qu'elle a signés avec différents organismes d'enseignement supérieur à l'étranger. Bordeaux Métropole, quant à elle, entreprend des actions à l'international, notamment dans le cadre de ses accords de coopération décentralisée, et souhaite élargir ses actions aux acteurs du territoire. Les deux institutions ont une volonté conjointe d'étendre le rayonnement de la métropole bordelaise de façon coordonnée et cohérente. Elles souhaitent agir en partenariat étroit, afin que les bénéfices de ces coopérations puissent être élargis au plus grand nombre. Elles souhaitent également valoriser le travail conjoint qu'elles effectuent ensemble depuis plusieurs années dans un objectif d'enrichissement mutuel, de croisements disciplinaires et institutionnels.

En 2014, un premier partenariat a été initié pour une durée de trois ans (2014-2017) - délibération n° 2014/0575-, ayant permis à 12 stagiaires chiliens et argentins d'effectuer des stages dans les services de Bordeaux Métropole, mais également de monter des actions avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique, les écoles d'architecture d'Hyderabad en Inde (programme d'échanges d'enseignants, résidences architecturales, organisation d'ateliers et séminaires sur les espaces publics, la participation

citoyenne, la mobilité, le patrimoine...). Enfin, des échanges avec la Société publique d'aménagement du sol industriel du gouvernement basque (SPRILUR), ont permis de s'interroger sur la gestion et le réaménagement des anciens territoires industriels, afin de pouvoir répondre aux divers enjeux (économiques, urbanistiques, sociologiques) posés par l'intégration des zones économiques.

Afin de poursuivre la dynamique de projets initiée, la collaboration entre Bordeaux Métropole et l'ensapBx est renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans (octobre 2017- octobre 2020).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général de la collaboration entre les deux parties signataires.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le programme d'actions convenu avec Bordeaux Métropole et détaillé en annexe.

Les actions seront notamment ciblées sur :

- l'accueil de stagiaires chiliens, argentins et camerounais dans les services de Bordeaux Métropole (3 stagiaires par an),
- le soutien au partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique (programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants, réalisation d'ateliers thématiques ...)
- le soutien au partenariat avec les deux écoles d'architecture à Hyderabad en Inde (ateliers d'architecture croisés, partenariat académique...)
- le soutien au partenariat avec l'école supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé « ESSACA » : montage d'atelier international en lien avec les thématiques de l'accord, portant notamment sur la ville durable et services urbains (mobilité urbaine, patrimoine et espaces publics, relations ville/fleuve, eau/ assainissement/ drainage des eaux pluviales)...

Chaque année, les actions communes retenues pour la période de référence, seront détaillées dans une annexe à cette convention-cadre. Le montant de l'enveloppe annuelle et sa ventilation devront être indiqués.

Par action devront figurer les éléments suivants : le titre de l'action en cours ou à développer, un résumé des réalisations envisagées, le montant de la participation de Bordeaux Métropole et de l'ensapBx.

Cette annexe, signée par les deux parties sera amendée chaque année en fonction des actions prévues.

Des conventions spécifiques pourront éventuellement être établies pour préciser le contenu de certaines actions

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention-cadre est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, sans préjudice des conditions de versement du solde.

ARTICLE 3: CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'ensapBx une subvention totale de 42 900 € TTC pour la durée de la convention (2017/2018, 2018/2019, 2019/2020), établie à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 1.

Chaque année Bordeaux Métropole procédera au versement des sommes suivantes, sous réserve du vote des crédits correspondants au Conseil métropolitain :

- 14300€ TTC en 2017 (pour l'exercice oct 2017/oct 2018)
- 14300€ TTC en 2018 (pour l'exercice oct2018/oct2019)
- 14300€ TTC en 2019 (pour l'exercice oct2019/oct2020)

Cette subvention annuelle est non révisable à la hausse.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément aux actions définies dans l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

Un versement de 14 300 € TTC sera effectué chaque année sous réserve du vote au Conseil Métropolitain, des crédits correspondants comme suit :

- 1^{er} acompte de 80 %, soit la somme de 11 440 €, après signature de la présente convention,
- le solde de 20 %, soit la somme de 2 560 €. Le solde ne sera versé qu'après réception des derniers livrables et d'un rapport d'activité et financier des sommes versées par Bordeaux Métropole.

La subvention sera créditée au compte de l'ensapBx selon les procédures en vigueur.

ARTICLE 6 : MODALITES OPERATIONNELLES DE LA COOPERATION

L'ensapBx et Bordeaux Métropole s'engagent à mettre en commun leurs ressources documentaires, intellectuelles (formation, recherche, carnets d'adresse de partenaires potentiels...) et techniques (infographie, cartographie, gestion de base de données, management de projets et tout autre savoir-faire technologique), utiles à la bonne fin des actions dans le cadre de la coopération.

Chacune des parties s'engage à communiquer à l'autre partie les rapports, les mémoires et toutes autres productions écrites relevant de cette coopération. Une clause de confidentialité et de non diffusion pourra, dans certains cas, être exigée par l'un des deux signataires, sans que l'autre puisse le contester ou s'y soustraire.

ARTICLE 7 : MODALITES DE SUIVI DE LA COOPERATION

Le Conseil d'administration de l'ensapBx sera régulièrement tenu informé du détail des actions conduites conjointement et des engagements financiers qui en découlent pour les deux parties, le cas échéant. Le Conseil de la Bordeaux Métropole sera quant à lui amené à délibérer annuellement sur le budget et le détail des actions au mois de septembre.

Chaque année universitaire, cette convention- cadre fera l'objet d'une annexe, dans laquelle seront précisées les actions communes décidées pour la période de référence.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION ET CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

La convention pourra être dénoncée à tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé, sans autre forme de procès. La date de prise d'effet de cette dénonciation mettant un terme à cette convention ne peut être séparée de moins de deux mois de la date de réception de la notification de la décision.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour l'ensapBx :

Le directeur de l'ensapBx
740 Cours de la Libération
CS70109, 33405 Talence

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Le Président de Bordeaux Métropole

M. Alain Juppé

Le Directeur de l'ensapBx

M. Martin Chénot

ANNEXE 1

Actions pour l'année 2017/ 2018 (octobre à octobre)

Budget de 35 210€ TTC

- financement Bordeaux Métropole 20 960€ TTC (14 300€ pour le partenariat Mexique, Inde, Cameroun et 6660€ gratification des stagiaires).
- financement l'ensapBx 14 250€ TTC

Action 1 : Accueil de stagiaires chiliens, argentins et camerounais dans les services de Bordeaux Métropole

Depuis 2013, dans le cadre d'échanges préexistants entre l'ensapBx, les facultés de Santiago du Chili et de Rosario, Bordeaux Métropole accueille deux étudiants chiliens et deux étudiants argentins dans ses services pour effectuer un stage professionnalisant.

Pour 2017-2018 il est proposé de reconduire cette action à minima (accueil d'un étudiant argentin et d'un étudiant chilien) de manière à permettre d'élaborer pendant cette période un projet triangulaire, à soumettre aux appels à projets MAEDI, associant Bordeaux Métropole, la Municipalité de Rosario et la Région Métropolitaine de Santiago.

Ce projet triangulaire viserait à conforter l'accueil des stagiaires dans les trois métropoles tout en le complétant par des échanges entre techniciens et enseignants sur des thématiques portant sur des pratiques architecturales et urbaines innovantes.

Les stages envisagés pour cette nouvelle période seront effectués à la direction des bâtiments.

Par ailleurs dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux, et la Communauté de Douala, un stagiaire de l'Ecole supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé (ESSACA) sera également accueilli dans les services de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole : 6 660€ TTC (correspondant à la rémunération de trois stagiaires)
ensapBx : 750€ TTC (correspondant aux frais d'inscription, assurance maladie, responsabilité civile)

Action 2 : Partenariat avec la Faculté d'Architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique

Dans le cadre de l'accord de coopération avec Bordeaux Métropole/L'Etat du Guanajuato - la zone métropolitaine de Léon (2015-2019), un programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants associant l'ensapBx et la Faculté d'architecture de Guanajuato a été développé.

Cette action est reconduite et vise à renforcer les résultats du workshop 2017 autour de la définition d'une stratégie d'aménagement d'espaces publics le long de la « *ruta del peaton* » dans le quartier San Juan de Dios à Léon. Elle doit conduire à la définition d'actions d'aménagement participatives conjointement avec la Municipalité de Léon. Un travail récapitulatif (exposition, publication) des workshops réalisés à l'Etat de Guanajuato et à Bordeaux Métropole entre 2015 et 2017, autour du thème de la conception des espaces publics et de la participation citoyenne, sera présenté dans le cadre d'Agora (septembre 2017) et du festival Cervantino de Guanajuato (octobre 2017).

Bordeaux Métropole : 5 500€ TTC (correspondant au financement des travaux de workshop et de recherche/action)

ensapBx : 4 500€ TTC (correspondant aux frais de déplacement et de valorisation des résultats des travaux de la recherche /action)

Action 3 : Partenariat avec l'Etat du T langana et Hyderabad, Inde

Un accord a  t  sign  le 30 juin 2015 avec l'Etat du T langana et Bordeaux M tropole. Dans ce cadre, l'ensapBx a d velopp  des  changes avec deux  coles d'architecture locales, sur la base d'ateliers d'architecture crois s (2015/2016) notamment sur le site de la Tombe de M. Raymond, autour des th mes « mobilit  et patrimoine ». Un partenariat acad mique est  galement   l' tude. Une perspective d'inscription des r sultats de ces travaux dans AGORA 2017 est envisag e.

Bordeaux M tropole : 5500  TTC (correspondant au financement des travaux du workshop)

ensapBx : 4 500  TTC (correspondant aux frais de d placement et de valorisation des r sultats des travaux des workshops)

Action 4 : Partenariat avec la Communaut  de Douala - Cameroun

Dans le cadre de l'accord sign  entre Bordeaux M tropole, la Mairie de Bordeaux et la Communaut  Urbaine de Douala, il est convenu  galement de soutenir le partenariat entre l'Ecole sup rieure et sp ciale d'architecture de Yaound  (ESSACA) et l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux. Cette action porte sur le montage d'un premier atelier international, en lien avec les th matiques de l'accord, portant notamment sur la ville durable et services urbains (mobilit  urbaine, patrimoine et espaces publics, relations ville/fleuve, eau/assainissement/ drainage des eaux pluviales)

Il est  galement propos  d'accueillir dans les services de la direction g n rale de l'am nagement un stagiaire de l'ESSACA.

Bordeaux M tropole : 3 300   (correspondant au financement de montage du workshop)

ensapBx : 4 500   (correspondant aux frais de d placement).

	Budget prévisionnel € TTC	Participation de Bordeaux Métropole en € TTC	Participation de l'ensapBx en € TTC
Accueil d'un stagiaire chilien, d'un stagiaire argentin et d'un stagiaire camerounais dans les services de Bordeaux Métropole	7 410	6 660	750
Partenariat avec la faculté d'Architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique	10 000	5 500	4 500
Partenariat avec l'Etat du Télengana et Hyderabad, Inde	10 000	5 500	4 500
Partenariat avec la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun).	7 800	3 300	4 500
Total	35 210 €	20 960€	14 250 €

*Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux.*

SIGNATURES

Pour l'ensapBx
Martin Chenot
Directeur

Pour Bordeaux Métropole
Monsieur Michel Vernejoul
Conseiller délégué en charge des
relations internationales